

Dossier de demande de création d'un Diplôme d'Université

L'ensemble du dossier doit être transmis à la DACIP (dacip-creation-du@univ-lorraine.fr) en vue de son étude avant présentation dans les instances de l'UL.

Avant la rédaction de ce dossier, et dès la phase de conception, consultez la « [notice d'aide pour la constitution d'un dossier de création de DU](#) ».

Vous pouvez par ailleurs obtenir des informations complémentaires et solliciter un appui en contactant : dacip-creation-du@univ-lorraine.fr

Code de l'éducation : Article L.613.2 : Les établissements peuvent aussi organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres ou préparant à des examens ou des concours.

Cadrement de l'UL : Le diplôme d'université est un diplôme librement créé par un établissement d'enseignement supérieur, conformément à l'article L.613.2 du code de l'éducation. Il peut également s'appeler Diplôme d'établissement. Il ne fait pas partie du système LMD et ne confère aucun grade universitaire à son titulaire.

Des crédits du système européen peuvent lui être associés mais ces crédits ne confèrent aucune équivalence ou admission à un diplôme national.

Les droits d'inscription sont fixés par l'établissement. Des droits de formation peuvent être ajoutés aux droits d'inscription.

Le DU est créé sur décision du CA après avis du CF. Les modalités de contrôle des connaissances doivent être validées selon le même circuit que pour les diplômes nationaux. La composition du jury d'admission et validation fait l'objet d'un arrêté annuel.

INTITULE DU DIPLOME :
CADRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

Circuit de validation :

1/ Information préalable en G9

2/ Date de passage au(x) conseil(s) de composante(s) :

3/ Date de passage au Conseil de collegium :

4/ Date de passage au Conseil de la Formation¹ :

5/ Date de validation au Conseil d'Administration :

¹ Calendrier sur l'ENT- Vie Institutionnelle- Calendriers des conseils centraux
Validé en CF le 29/04/2020

I. RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

Date d'ouverture prévisionnelle :	Septembre 2022
Composante(s) assurant la responsabilité pédagogique de la formation :	UFR DEA
Nom du responsable pédagogique de la formation :	Pierre TIFINE
Qualité :	Doyen de l'UFR DEA
Téléphone :	03.72.74.75.56
E-mail :	pierre.tifine@univ-lorraine.fr
Composante de rattachement :	UFR DEA
Composante assurant la responsabilité administrative (inscription des étudiants, conventions ou contrats de formation, etc.) :	UFR DEA

Autres certificateurs concernés (dans le cas de la création d'un DIU par exemple)

- Nom du co-certificateur (universités ou autres structures) : **ENSAP**
École Nationale de Stratégie Et de l'Action Publique
3, rue des Mirabelles
57420 Féy

- Nom du co-responsable :

II. OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif d'apporter les bases juridiques et professionnelles nécessaires aux agents des catégories B ou A des collectivités territoriales dans l'exercice de leur fonction, notamment dans le domaine du droit des collectivités, des finances publiques, de la gestion des services publics ... en vue de pouvoir s'adapter à un contexte en perpétuel changement.

Cette formation diplômante sera également un outil d'évolution professionnelle pour des agents territoriaux souhaitant occuper de nouvelles fonctions et les exercer en responsabilité.

De plus, il existe peu de cycles de formation complet pour les cadres territoriaux leur permettant d'acquérir des connaissances transverses dans la gestion et l'administration d'une collectivité territoriale, d'autant plus en distanciel.

Ce D.U. est proposé intégralement à distance.

III. PUBLICS VISES

a. Type de public :

Cette formation est destinée à un public d'agents titulaires ou contractuels de la fonction publique territoriale en formation continue.

b. Pré-requis et niveau d'entrée requis :

L'admission à cette formation se réalise :

- Soit sur titre : bac +2 minimum (Droit, Gestion, Economie, Sciences Politiques, Sciences Humaines...) ou titre équivalent
- Soit sur validation des acquis professionnels et personnels : la VAP peut être accordée aux personnes ne remplissant pas les conditions précitées après exposé de leurs motivations et étude de la cohérence de leur projet professionnel et sur justification d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle.

Dans les deux cas, l'admission se fait après sélection du dossier de candidature et entretien avec le responsable et le coordinateur pédagogique

IV. OPPORTUNITE DE LA CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE

a. Opportunités vis-à-vis des besoins socio-économiques

En quoi le projet répond-il à une demande socio-économique, en particulier de branche professionnelle, fédération d'entreprises, entreprises, collectivités...? Avez-vous repéré des besoins ou des évolutions de qualifications sur le marché de l'emploi ?

Le diplôme universitaire « Cadre de l'Administration Territoriale » (C.A.T) répond à un besoin croissant des cadres des collectivités territoriales et des secrétaires de mairie de strate moyenne en termes d'apport de connaissances et d'outils dans leur gestion des collectivités territoriales.

En outre, le D.U. répond aux attentes suivantes :

- Ces personnels des collectivités territoriales sont confrontés quotidiennement à des problématiques de plus en plus complexes et diversifiées. Le D.U. a vocation à leur apporter les clés de compréhension.
- Cette formation pourrait également servir de tremplin pour accéder au Master 1 et notamment le Master 1 Droit public de la Faculté de droit, économie et administration, sous réserve de validation du dossier et ensuite le Master 2 droit des collectivités territoriales et coopération transfrontalière
- Cette formation diplômante permet aux agents concernés de se diriger notamment vers des postes de DGS, DA de la fonction publique territoriale et de préparer les concours.

Voici un lien vers un article sur le métier de DG leur difficultés croissantes, leur évolution...

<https://www.maire-info.com/collectivites-locales/le-metier-de-dgs-se-reinvente-%C3%A0-travers-les-crises-article-25724>

b. Opportunités au regard de l'offre de formation existante (UL et hors UL)

Si des formations proches existent à l'UL, quelle est la spécificité de ce DU ?

En quoi le projet de DU répond-il à des besoins non satisfaits par rapport aux besoins du marché (au niveau local/territorial, régional, national, international)

La Faculté a été approchée par l'Ecole Nationale de la Stratégie et de l'Action Publique (ENSAP), spécialisée dans la formation des élus et collectivités territoriales. Elle est « agréée par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux selon les termes de la loi du 3 février 1992 » et pour percevoir les financements afférents

Elle est déjà partenaire de la Faculté pour le D.U. « Gérer et administrer une collectivité territoriale » GACT à destination des élus.

L'ENSAP a naturellement pris contact avec la Faculté pour développer ce nouveau partenariat, les domaines du droit des collectivités territoriales, de l'intercommunalité, des finances publiques, de l'administration territoriale étant déjà enseignés dans ses formations universitaires.

De plus, des matières déjà enseignées dans le D.U. GACT feront l'objet d'une mutualisation avec ce nouveau D.U.

L'échange entre élus et cadres de l'administration lors de ces enseignements communs seront bénéfiques pour les deux publics.

V. PARTENARIATS ENGAGES

→ *Quelles collaborations internes (autres laboratoires, composantes, etc.) et/ou quels partenariats externes sont envisagés ?*

→ *Quelle est la nature de la collaboration ?*

La faculté aura pour partenaire extérieur l'ENSAP, qui est agréée pour le DIF élus notamment et avec laquelle l'UFR a contractualisé pour le D.U. Gérer et Administrer une Collectivité Territoriale, déjà créé. Comme une partie des cours se fera en commun entre le D.U. GACT et le présent D.U. : le partenariat avec l'ENSAP est indispensable.

Une convention de partenariat sera élaborée pour définir les responsabilités de chaque partie et le montage financier comme cela a été fait pour le D.U. GACT : le paiement des droits de formation se fera à l'ENSAP et la refacturation des heures d'enseignement, frais de gestion de la Faculté de droit, économie et administration et de l'UL à l'ENSAP. Cette convention est en cours d'élaboration.

Joindre dossiers et lettres d'intention

VI. FINALITES – REFERENTIELS D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES

a. Finalités professionnelles

Est-ce que le DU permet l'insertion et l'exercice d'un métier ou de plusieurs métiers identifiés ? Dans ce cas merci de préciser le(s) type(s) de métier(s).

CF. Codes ROME : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/decouvrir-le-marche-du-travail/les-fiches-metiers.html>

Métier(s) visé(s)	Code ROME
Directeur général des services	M1301
Agent administratif des collectivités territoriales	M1205
Directeur général adjoint/ Directeur adjoint	M1302

Est-ce que le DU vise, non pas l'exercice d'un métier en totalité, mais de compétences professionnelles complémentaires dans un secteur d'activité ? Dans ce cas merci de préciser lesquelles.

Compétences professionnelles complémentaires
Maîtriser les grandes lignes du droit collectivités territoriales
Maîtriser les bases des finances publiques locales et de la commande publique
Maîtriser les différents modes de gestion des services publics
Piloter une collectivité et ses agents

b. Poursuite d'études envisagées éventuellement

Master 1 droit public- Metz

c. Référentiel d'activités et de compétences

CF. Notice d'aide pour la constitution d'un dossier de création de DU, paragraphe « les référentiels de quoi parle-on ? »

REFERENTIEL D'ACTIVITES (Situations de travail et activités exercées)
<p>DGS</p> <p>Le directeur général d'une collectivité territoriale se situe à égale distance de l' élu, du territoire et de l'organisation. Suivant la taille de la collectivité, il est l'animateur de l'organisation dans son ensemble ou le pivot de l'équipe de direction.</p> <p>Il/elle participe à l'explicitation des orientations de la collectivité et à la mise en forme, avec l'équipe politique, de projets partagés par toutes les parties prenantes de l'action publique</p> <p>Il/elle pilote l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies.:</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre

- Élaboration et pilotage de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources
- Impulsion et conduite des projets stratégiques intégrant innovation et efficience des services
- Structuration et animation de la politique managériale de la collectivité en lien avec l'exécutif
- Pilotage de l'équipe de direction
- Supervision du management des services et conduite du dialogue social
- Mise en œuvre, pilotage de l'évaluation des politiques locales et projets de la collectivité
- Représentation institutionnelle et négociation avec les acteurs du territoire
- Veille stratégique réglementaire et prospective

DGA ou DA

Participe au collectif de direction générale et représente son secteur au sein de la collectivité. Coordonne les directions et services de son secteur et par délégation, met en œuvre, régule, contrôle et évalue l'activité des services :

- Participation à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre, en particulier dans son secteur de délégation
- Participation au collectif de direction générale
- Supervision du management des services de son secteur
- Pilotage de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources dans son secteur d'intervention
- Mise en œuvre, pilotage de l'évaluation des politiques locales et projets de la collectivité
- Représentation institutionnelle et négociation avec les acteurs du territoire dans son secteur
- Veille stratégique réglementaire et prospective

Agents administratifs des collectivités territoriales

Met en œuvre, sous les directives des élus et élus, les politiques déclinées par l'équipe municipale. Organise les services de la commune, élabore le budget et gère les ressources humaines

- Assistance et conseil aux élus et élus
- Élaboration des documents administratifs et budgétaires
- Gestion des affaires générales
- Accueil et renseignement de la population
- Gestion des équipements municipaux

REFERENTIEL DE COMPETENCES (Compétences et acquis d'apprentissage correspondants)

C1.1 . Comprendre sa fonction de cadre dirigeant afin de gérer une collectivité territoriale en responsabilité, en respectant le cadre légal et également son positionnement par rapport au rôle et aux missions des élus locaux dirigeant sa collectivité.

Les collectivités territoriales françaises
Les organes locaux, leur fonctionnement et leurs compétences
Les grands principes de l'intercommunalité
Le rôle du binôme élu/directeur

C1.2. Comprendre le rôle de sa collectivité au sein des organes locaux et de l'Etat afin de répondre au mieux aux missions de service public définies par le législateur en tenant compte des relations de sa collectivité avec les autres collectivités et les institutions.

Les différents types de collectivités territoriales françaises
Les organes locaux, leur fonctionnement et leurs compétences
Les grands principes de l'intercommunalité

C1.3. Elaborer une stratégie de gestion de sa collectivité au sein de l'intercommunalité afin de tirer le meilleur parti de la mutualisation des moyens intercommunaux au profit de ses administrés en respectant le cadre légal applicable aux collectivités territoriales.

Les différents types de collectivités territoriales françaises
Les organes locaux, leur fonctionnement et leurs compétences
Les grands principes de l'intercommunalité

C2. Elaborer une stratégie financière de sa collectivité dans le cadre de l'autonomie financière des collectivités territoriales en respectant le cadre légal énoncé par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) afin de d'honorer les quatre grands principes du droit budgétaire ainsi que les principes d'équilibre réel et de sincérité.

Les fondamentaux des finances locales
L'optimisation des finances locales
Les finances intercommunales
L'analyse financière rétrospective et prospective

C3. Comprendre les différents modes de gestion des services publics afin de pouvoir élaborer et piloter la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources de sa collectivité pour exploiter les services publics, en respectant le cadre légal.

Marchés publics
Gestion des services publics par les collectivités publiques
Délégations de service publics et autres contrats de la commande publique

C4. Coordonner les moyens humains de sa collectivité lors de gestion de projet afin de mettre en œuvre les politiques publiques en appliquant les méthodes d'organisation et de gestion de projet et en respectant le cadre légal applicable aux collectivités territoriales

Le management d'une collectivité et de ses agents
Droit de la fonction publique territoriale
Droit du travail applicable aux collectivités territoriales
Gestion de projets

VII. NIVEAU DE LA FORMATION

CF Notice d'aide paragraphe « Niveaux de qualification : le cadre national des certifications professionnelles »

Niveau de qualification indicatif en sortie de DU : BAC+3

Seule l'obtention d'une certification enregistrée au RNCP permet d'attester d'un niveau de qualification.

VIII. IDENTIFICATION DES ENSEIGNEMENTS ET CONTRIBUTION AUX COMPETENCES (ET AUX BLOCS LE CAS ECHEANT)

CF. Notice d'aide paragraphe « Identification des enseignements et contribution des enseignements aux compétences »

Bloc de compétences (si enregistrement RNCP envisagé)	Compétences	Enseignements associés, contribuant au bloc de compétences
Bloc 1 – Droit des collectivités territoriales	C1-1 Comprendre sa fonction de cadre dirigeant afin de gérer une collectivité territoriale en responsabilité, en respectant le cadre légal et également son positionnement par rapport au rôle et aux missions des élus locaux dirigeant sa collectivité.	Les collectivités territoriales françaises Les organes locaux, leur fonctionnement et leurs compétences Les grands principes de l'intercommunalité Le rôle du binôme élu/directeur
	C1-2 . Comprendre le rôle de sa collectivité au sein des organes locaux et de l'Etat afin de répondre au mieux aux missions de service public définies par le législateur en tenant compte des relations de sa collectivité avec les autres collectivités et les institutions.	
	C1.3. Elaborer une stratégie de gestion de sa collectivité au sein de l'intercommunalité afin de tirer le meilleur parti de la mutualisation des moyens intercommunaux au profit de ses administrés en respectant le cadre légal applicable aux collectivités territoriales.	
Bloc 2 – Finances locales Bloc 3 – Gestion des services publics Bloc 4 – Administration territoriale	C2. Elaborer une stratégie financière de sa collectivité dans le cadre de l'autonomie financière des collectivités territoriales en respectant le cadre légal énoncé par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) afin de d'honorer les quatre grands principes du	Les fondamentaux des finances locales L'optimisation des finances locales Les finances intercommunales L'analyse financière rétrospective et prospective

	droit budgétaire ainsi que les principes d'équilibre réel et de sincérité.	Marchés publics Gestion des services publics par les collectivités publiques Délégations de service publics et autres contrats de la commande publique Le management d'une collectivité et de ses agents Droit de la fonction publique territoriale Droit du travail applicable aux collectivités territoriales Gestion de projets
	C3. Comprendre les différents modes de gestion des services publics afin de pouvoir élaborer et piloter la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources de sa collectivité pour exploiter les services publics, en respectant le cadre légal.	
	C4. Coordonner les moyens humains de sa collectivité lors de gestion de projet afin de mettre en œuvre les politiques publiques en appliquant les méthodes d'organisation et de gestion de projet et en respectant le cadre légal applicable aux collectivités territoriales	

IX. MAQUETTE DE LA FORMATION

N° UE	Intitulé de l'UE	Compétences N°	Répartition du nombre d'heures selon les différentes modalités pédagogiques
UE1	Droit des collectivités territoriales	C1-1 C1-2 C1-3	Nb h CM : 42 Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD :
UE2	Finances locales	C2	Nb h CM : 35 Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD :
UE3	Gestion des services publics	C3	Nb h CM : 42 Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD :
UE4	Administration territoriale	C4	Nb h CM : 49 Nb h TD : Nb h TP :

			Nb h éq TD :
UE5	Méthodologie en droit et projet tutoré		Nb h CM : 7 Nb h TD :30 Nb h TP : Nb h éq TD :
Nombre total d'heures			175 HCM + 30 HTD de projet tutoré

X. MODALITES D'EVALUATION

MCC&C : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

CF. Notice d'aide paragraphe « Les référentiels de quoi parle-on ? »

→ Indiquez pour chaque UE les modalités de contrôle, les coefficients appliqués et les modalités de validation du diplôme

N° UE / N° EC	Intitulé	N° bloc	N° compétence	Coef.	Compe nsation	Session		MCC&C Modalités d'évaluation
					Oui/No n	1 (ou unique)	2	
UE 1	Droit des collectivités territoriales	BLOC 1		2	OUI	unique		
<i>EC 1-1</i>	Les collectivités territoriales		C1-1 C1-2 C1-3					Contrôle terminal
<i>EC 1-2</i>	Les organes locaux, leur fonctionnement et leurs compétences		C1-1 C1-2 C1-3					Contrôle terminal
<i>EC 1-3</i>	Les grands principes de l'intercommunalité		C1-1 C1-2 C1-3					Contrôle terminal
<i>EC 1-4</i>	Le rôle du binôme élu/directeur		C1-1					Contrôle terminal
UE 2	Finances locales	BLOC 2		2	OUI	unique		
<i>EC 2-1</i>	Les fondamentaux des finances locales		C2					Contrôle terminal
<i>EC 2-2</i>	Optimisation des finances locales		C2					Contrôle terminal

<i>EC 2-3</i>	L'analyse financière rétrospective et prospective		C2						Contrôle terminal
<i>EC 2-4</i>	Les finances intercommunales		C2						Contrôle terminal
UE 3	Gestion des services publics	BLOC3		2	OUI	unique			
<i>EC 3-1</i>	Marchés publics		C3						
<i>EC 3-2</i>	Gestion des services publics par les collectivités publiques		C3						Contrôle terminal
<i>EC 3-3</i>	Délégations de service public et autres contrats de la commande publique		C3						Contrôle terminal
UE 4	Administration territoriale	BLOC4		2	OUI	unique			
<i>EC 4-1</i>	Manager une collectivité et ses agents		C4						Contrôle terminal
<i>EC 4-2</i>	Droit de la fonction publique territoriale		C4						Contrôle terminal
<i>EC 4-3</i>	Droit du travail applicable aux Collectivités Territoriales		C4						Contrôle terminal
<i>EC 4-4</i>	Gestion de projet		C4						
UE 5	Méthodologie en droit et projet tutoré			3	OUI	unique			
<i>EC 5-1</i>	Méthodologie Projet tutoré								Soutenance d'un mémoire

Remarques éventuelles sur les modalités d'obtention du diplôme :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Participation active aux enseignements - Rapport professionnel de 20 à 30 pages + 1 QCM par matière - Soutenance du projet tuteuré devant un jury |
|---|

XI. Jury

→ Indiquez la composition du jury. Celle-ci devra également faire l'objet d'un arrêté séparé.	
FONCTION ou QUALITE	NOM - prénom (si connu)
Le directeur du diplôme	
Les enseignants de chaque E.C.	

XII. EQUIPE DE FORMATION

Les matières en **BLEU** sont communes avec le D.U. GACT et déjà financées par celui-ci.

Nom et Prénom	Grade/Fonction	Composante ou organisme externe de rattachement	Enseignement assuré	Responsabilité UE (N° ou intitulé)
TIFINE Pierre	PR	UFR DEA	- Les collectivités territoriales -14 -Méthodologie 1 -Droit de la fonction publique territoriale 14 - Droit du travail applicable aux collectivités territoriales- 7 - projet tutoré 1.50+ 7.5TD	- Responsable du diplôme - Responsable de l'UE Droit des collectivités territoriales
DANTONEL COR Nadine	MCF	UFR DEA	- Les grands principes de l'intercommunalité -14	
GERMAIN Jérôme	MCF	UFR DEA	- Les fondamentaux des finances locales - 14	- Responsable de l'UE Finances locales
LEVALLOIS Pierre	MCF	UFR DEA	-Gestion des services publics par les collectivités publiques-14 -Délégations de service public et autres contrats de la commande publique -14	- Responsable de l'UE Gestion des services publics
DE BERNARDINIS Christophe	MCF	UFR DEA	-Méthodologie et - projet tutoré 1.5 + 7.5TD	- Responsable de l'UE Méthodologie et projet tutoré
STAHL Hugo	MCF	UFR DEA	- projet tutoré 1.5 + 7.5TD	
DARCISSAC Emmanuel	Chargé de mission en mairie	ENSAP	- Les organes locaux leur fonctionnement leurs compétences -7	

			-Le rôle du binôme élu/directeur-7 - projet tutoré 1.5 + 7.5TD	
NONDELO Claudius	Formateur- Professeur d'histoire géographie	ENSAP	-Gestion de projet 14	
ZAMPIERI Stéphanie	Directrice de société- élue locale	ENSAP	-Marchés publics - 14	
UDRON Pascal	Retraité- ancien directeur financier d'une métropole.	ENSAP	-Optimisation des finances locales - 7 -L'analyse financière rétrospective et prospective -7 -Les finances intercommunales -7	
BINSINGER Luc	Maire et conseiller départemental	ENSAP	-Manager une collectivité et ses agents -14	-Responsable de l'UE Administration territoriale

Proportion d'heures assurées par des enseignants de l'université : 58 %

Proportion d'heures assurées par des intervenants professionnels : 42%

XIII. ANNEXE 1 : FICHES UE A COMPLETER (UNE FICHE PAR UE)

XIV. EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES ETUDIANTS (3E)

→ *Décrivez le processus d'évaluation des enseignements, notamment dans le cadre de formations proposées à des professionnels : modalités de retour d'expérience, appréciation du réinvestissement des acquis dans l'environnement de travail,...*

Un questionnaire d'évaluation sera transmis à chaque usager en fin de formation.

XV. DETERMINATION DU COÛT DE LA FORMATION ET DU TARIF APPLICABLE

L'annexe 2 permet de déterminer le coût de la formation et ensuite, par simulations, de définir le tarif de la formation et le seuil d'ouverture (le tarif de la formation est déterminé sur la base du coût de la formation par apprenant, auquel on ajoute une marge).

Le tarif du diplôme d'université est unique, quel que soit le public visé. Un tarif différent peut être envisagé si les prestations sont différentes selon les publics visés (à justifier alors).

Le tarif s'entend hors droits universitaires, qui s'ajouteront en fonction du niveau de la formation :

- niveau licence (jusqu'à bac+3) : égal au droit licence national
- niveau master (jusqu'à bac+5) : égal au droit master national

Tarif de la formation proposé :

_4750_____ €

Seuil d'ouverture proposé :

_10_____
stagiaires/étudiants

Joindre l'annexe 2 dûment complétée

Une annexe définitive doit être réalisée chaque année afin de vérifier l'équilibre financier de la formation ; elle doit servir également à fixer le tarif de l'année N+1.
La formation fera également l'objet d'une évaluation régulière dans le cadre de l'évaluation des enseignements, au même titre que les diplômes nationaux.

D.U. CAT

Fiche UENom complet de l'UE : __DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES__

Composante de rattachement :	UFR DEA	Semestre concerné éventuellement :	
Section CNU :	02		
Nom du responsable de l'UE :	Pierre Tifine	Volume horaire personnel de l'étudiant :	42
Adresse électronique UL :	pierre.tifine@univ-lorraine.fr	Langue d'enseignement de l'UE :	Français

Compétences visées par l'UE (cf référentiel de compétences du diplôme) :

C1-1 Comprendre sa fonction de cadre dirigeant afin de gérer une collectivité territoriale en responsabilité, en respectant le cadre légal et également son positionnement par rapport au rôle et aux missions des élus locaux dirigeant sa collectivité.

C1-2 . Comprendre le rôle de sa collectivité au sein des organes locaux et de l'Etat afin de répondre au mieux aux missions de service public définies par le législateur en tenant compte des relations de sa collectivité avec les autres collectivités et les institutions.

C1.3. Elaborer une stratégie de gestion de sa collectivité au sein de l'intercommunalité afin de tirer le meilleur parti de la mutualisation des moyens intercommunaux au profit de ses administrés en respectant le cadre légal applicable aux collectivités territoriales.

Objectifs pédagogiques de l'UE :

Acquisition des connaissances fondamentales en droit des collectivités territoriales

D.U. CAT

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel A distance (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Equivalent ETD	Modalités pédagogiques
	CM	TD	TP	Autres					
Les collectivités territoriales	14					14	14	21	A DISTANCE
Les organes locaux, leur fonctionnement et leurs compétences	7					7	7	10.5	A DISTANCE
Les grands principes de l'intercommunalité	14					14	14	21	A DISTANCE
Le rôle du binôme élu/directeur	7					7	7	10.5	A DISTANCE
TOTAL de l'UE	42					42	42	63	

Eventuellement : nombre d'ECTS de l'UE :

Nota : 1 crédit = 25 à 30 heures de travail

Enseignement en présentiel à distance en % : (a)/(c) :

100%

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :

 Oui Non

Si oui, lesquelles :

Programme de l'UE :

L'UE traite des fondamentaux du droit des collectivités territoriales.
Elle aborde en premier lieu la typologie des collectivités territoriales en France et leurs rapports avec l'Etat.
Elle se concentre ensuite sur le fonctionnement interne des organes locaux et les grands principes de l'intercommunalité.
Une thématique spécifique est ensuite abordée : le rôle du binôme élu/directeur ou cadre de l'administration

Fiche UE

Nom complet de l'UE : FINANCES LOCALES

Composante de rattachement :	UFR DEA	Semestre concerné éventuellement :	
Section CNU :	02		
Nom du responsable de l'UE :	Jérôme Germain	Volume horaire personnel de l'étudiant :	35
Adresse électronique UL :	jerome.germain@univ-lorraine.fr	Langue d'enseignement de l'UE :	Français

Compétences visées par l'UE (cf référentiel de compétences du diplôme) :

C2. Elaborer une stratégie financière de sa collectivité dans le cadre de l'autonomie financière des collectivités territoriales en respectant le cadre légal énoncé par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) afin de d'honorer les quatre grands principes du droit budgétaire ainsi que les principes d'équilibre réel et de sincérité.

Objectifs pédagogiques de l'UE : Acquisition des connaissances fondamentales en matière de finances publiques

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel A distance (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Equivalent ETD	Modalités pédagogiques
	CM	TD	TP	Autres					

D.U. CAT

Les fondamentaux des finances locales	14					14	14	21	A DISTANCE
Optimisation des finances locales	7					7	7	10.5	A DISTANCE
L'analyse financière rétrospective et prospective	7					7	7	10.5	A DISTANCE
Les finances intercommunales	7					7	7	10.5	A DISTANCE

TOTAL de l'UE	35				35	35		52.5	

Eventuellement : nombre d'ECTS de l'UE :

Nota : 1 crédit = 25 à 30 heures de travail

 Enseignement en ~~présentiel~~ à distance en % : (a)/(c) :

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :

 Oui

 Non

Si oui, lesquelles :

Programme de l'UE :

Fiche UE

Nom complet de l'UE : GESTION DES SERVICES PUBLICS

Composante de rattachement :	UFR DEA	Semestre concerné éventuellement :	
Section CNU :	02		
Nom du responsable de l'UE :	Pierre Levallois	Volume horaire personnel de l'étudiant :	42
Adresse électronique UL :	pierre.levallois@univ-lorraine.fr	Langue d'enseignement de l'UE :	Français

Compétences visées par l'UE (cf référentiel de compétences du diplôme) :

C3. Comprendre les différents modes de gestion des services publics afin de pouvoir élaborer et piloter la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources de sa collectivité pour exploiter les services publics, en respectant le cadre légal.

Objectifs pédagogiques de l'UE :

Acquérir les différents modes de gestion des services publics et les règles applicables aux marchés publics

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel A distance (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Equivalent ETD	Modalités pédagogiques
	CM	TD	TP	Autres					
Marchés publics	14					14	14	21	A DISTANCE
Gestion des services publics par les collectivités publiques	14					14	14	21	A DISTANCE

D.U. CAT

Délégations de service public et autres contrats de la commande publique	14					14	14	21	A DISTANCE
TOTAL de l'UE	42					42		63	

Eventuellement : nombre d'ECTS de l'UE :

Nota : 1 crédit = 25 à 30 heures de travail

Enseignement ~~en présentiel~~ à distance en % : (a)/(c) :

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :

 Oui Non

Si oui, lesquelles :

Programme de l'UE :

Fiche UE

Nom complet de l'UE : ADMINISTRATION TERRITORIALE

Composante de rattachement :	UFR DEA	Semestre concerné éventuellement :	
Section CNU :	02		
Nom du responsable de l'UE :	Luc Binsinger	Volume horaire personnel de l'étudiant :	49
Adresse électronique UL :		Langue d'enseignement de l'UE :	Français

Compétences visées par l'UE (cf référentiel de compétences du diplôme) :

C4. Coordonner les moyens humains de sa collectivité lors de gestion de projet afin de mettre en œuvre les politiques publiques en appliquant les méthodes d'organisation et de gestion de projet et en respectant le cadre légal applicable aux collectivités territoriales

Objectifs pédagogiques de l'UE : Maîtriser les principaux enjeux qui se posent aux collectivités territoriales en matière de management et de gestion des ressources humaines.

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel A distance (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Equivalent ETD	Modalités pédagogiques
	CM	TD	TP	Autres					
Manager une collectivité et ses agents	14					14	14	21	A DISTANCE
Droit de la fonction publique territoriale	14					14	14	21	A DISTANCE
Droit du travail applicable aux collectivités territoriales	7					7	7	10.5	A DISTANCE

D.U. CAT

Gestion de projet	14					14	14	21	
TOTAL de l'UE	49					49	49	73.5	

Eventuellement : nombre d'ECTS de l'UE :

Nota : 1 crédit = 25 à 30 heures de travail

Enseignement ~~en présentiel~~ à distance en
% : (a)/(c) :

100%

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :

 Oui Non

Si oui, lesquelles :

Programme de l'UE :

L'UE traite des problématiques de management, de droit du travail et de droit de la fonction publique liées au fonctionnement des collectivités territoriales.

Fiche UE

Nom complet de l'UE : METHODOLOGIE EN DROIT ET PROJET TUTURE

Composante de rattachement :	UFR DEA	Semestre concerné éventuellement :	
Section CNU :	02		
Nom du responsable de l'UE :	Christophe De Bernardinis	Volume horaire personnel de l'étudiant :	37
Adresse électronique UL :	christophe.de-bernardinis@univ-lorraine.fr	Langue d'enseignement de l'UE :	Français

Compétences visées par l'UE (cf référentiel de compétences du diplôme) : Renforcement des compétences rédactionnelles des agents.

Objectifs pédagogiques de l'UE : Réalisation d'un travail de réflexion encadré et soutenance d'un rapport.

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel A distance (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Equivalent ETD	Modalités pédagogiques
	CM	TD	TP	Autres					
Méthodologie	7					7		10.5	A DISTANCE
Projet tutoré		30			30			30	A DISTANCE
TOTAL de l'UE	7	30						40.5	

D.U. CAT

Eventuellement : nombre d'ECTS de l'UE :

Nota : 1 crédit = 25 à 30 heures de travail

Enseignement ~~en présentiel~~ à distance en
% : (a)/(c) :

19%

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

81%

Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :

 Oui Non

Si oui, lesquelles :

Programme de l'UE :

L'UE consiste en la rédaction d'un mémoire en lien avec les problématiques quotidiennes des collectivités territoriales. Des éléments méthodologiques ainsi qu'un accompagnement de l'étudiant seront mis en place. Une soutenance sera organisée avec un jury.

CADRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
<i>Collégium Droit, Economie, Gestion</i>
UFR Droit, Economie, Administration de Metz (DEA)

cellules à compléter
choisir le collegium et la
composante dans le
menu déroulant

Coût total de la formation	39 743,24
<i>dont masse salariale enseignant</i>	17 788,74
Coût horaire moyen de la formation	294,39
<i>dont masse salariale enseignant</i>	131,77

Masse salariale du personnel enseignant

Enseignants	Salaire moyen horaire (brut chargé)	Volume horaire dans la formation	Montant
ENSEIGNANTS UL	153,29	104,25	15 980,64
VACATAIRE D'ENSEIGNEMENT	58,80	30,75	1 808,10
CONTRACTUEL ETUDIANT	21,61		
<i>Ensemble</i>	<i>131,77</i>	<i>135</i>	<i>17 788,74</i>

Dépenses spécifiques à la formation

Nature de dépenses	Montant
Missions	
Matériel spécifiques à la formation COURS A DISTANCE	
Rémunération liée à la réalisation d'actions en formation continue. D714-60	3 500,00
Autres (Préciser).....	
Ensemble des coûts directs	3 500,00

Coût total de la formation

Masse salariale	17 788,74
Dépenses spécifiques et directes	3 500,00
Coûts environnés - soutien	14 223,60
Coûts environnés - support	4 230,90
<i>Coût réel de la formation</i>	39 743,24

Coût moyen par étudiant

Effectifs attendus	10
Coût moyen de référence / étudiant	3 974,32 €

Recettes	Montant	Tarif de la formation par apprenant
Recettes de formation (Entreprises, OPCA, Particuliers, Contrats de pro)	- €	
Recettes provenant des Subventions publiques (Etat, Région,...)	- €	
Autres recettes (étudiants,...)	47 500,00 €	4 750,00 €
RECETTES PREVISIONNELLES	47 500,00 €	
MARGE PREVISIONNELLE	7 756,76 €	

VILLE DE HOMBOURG-HAUT



Laurent MULLER
Conseiller Départemental de la Moselle
Maire de Hombourg-Haut

Madame, Monsieur,

En tant que Maire de la Ville de Hombourg-Haut, je souhaite apporter mon soutien à l'initiative de la Faculté de Droit de Metz et de l'ENSAP, organisme de formation pour les élus agréé par le ministère de l'intérieur, à la création d'un Diplôme Universitaire Cadre de l'Administration Territoriale.

Tous les outils de développement et d'acquisition de compétences à la bonne gestion d'une collectivité territoriale sont essentiels pour mener à bien les missions de services publics.

Je suis convaincu que cette initiative connaîtra un réel succès auprès des agents territoriaux.

En effet, les savoirs dispensés dans le cadre de ce diplôme répondent à un véritable besoin pour les cadres de la fonction publique, plus particulièrement un Directeur Général de Services, un Directeur Adjoint ou un secrétaire général de Mairie confrontés au quotidien à des sujets complexes inhérentes à la gestion et au pilotage d'une collectivité.

Permettre à ces agents de disposer de savoir-faire spécifiques à leur rôle, leur fonction et à l'élaboration de stratégie financière et organisationnelle est indispensable à l'exercice de leur métier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent Muller



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Muller', with a horizontal line underneath.